

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-747 décrétant un emprunt et une dépense de 1 410 000 \$ afin de déplacer une conduite d'aqueduc au parc des Papetiers

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à faire déplacer la conduite d'aqueduc pour ne pas nuire à la construction du projet de condos locatifs « Terrasse des Papetiers ».

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 24 janvier 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 14 mars 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 19 mars 2025

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe